

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance :            
 Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal :     Ville : \_\_\_\_\_  
 Nom du Club : \_\_\_\_\_ N° Licence FFCT : \_\_\_\_\_

**Bulletin N° 1 : Assurances optionnelles Indemnités Journalières, Invalidité Permanente, Décès**

- Je soussigné, déclare : - avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFCT pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz ;
- avoir été informé par la notice d'information de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais Médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFCT ;
- avoir choisi en complément de l'assurance de base, les garanties optionnelles suivantes :
- Indemnité Journalière en cas d'accident : + 25 €
- Capitaux Invalidité Permanente et Décès\* : + 20 €
- Doublement des capitaux\* : + 40 €

**Total cotisation 1**

(\*) Tout évènement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo-cérébral/AVC est exclu.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets le 01/03 de l'année suivante, sous réserve du renouvellement de la licence FFCT.

**Bulletin N° 2 : Assurance Garantie des Accidents de la Vie (G.A.V.)**

- Je soussigné, déclare : - choisir le contrat : Garantie Accidents de la Vie
- pour une personne seule  pour la famille
- Date de naissance :           Nombre de personnes : \_\_\_\_\_  
 (réservé au célibataire sans enfant)
- souscrire la formule d'indemnisation à partir d'une incapacité permanente de :  25 %  5 %

Tarifs annuels TTC	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*
25 %	101,91 €	150,85 €	190,11 €	282,24 €
5 %	133,41 €	195,85 €	254,91 €	380,34 €

**Total cotisation 2**

(\*) Sont considérés comme sports dangereux : les sports sous-marins, aériens (y compris ULM, parapente, deltaplane), mécaniques (lors de compétitions et essai) ainsi que tout sport pratiqué en qualité d'amateur par les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

**Total réglé**

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription accompagné du règlement correspondant. Le contrat est ensuite reconduit par tacite reconduction à l'échéance du contrat. Il pourra être dénoncé par Lettre recommandée avec accusé de réception à l'assureur moyennant un préavis de 2 mois.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**A renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES  
 80 Allée des Demoiselles 31400 Toulouse  
 avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz**

